

personnel des ministères en fait un peu trop et nous envoie plus de renseignements par télécopieur que nous n'en avons besoin. Je vois que des députés sont d'accord avec moi. Je suis sûr que les députés de l'opposition ont le même problème.

Je suis tout à fait d'accord avec les orateurs précédents que ce n'est pas quelque chose qui se réglera mieux à l'aide de modifications au Code criminel. Quand on tente de limiter de quelque façon que ce soit la liberté d'expression, la liberté de presse et la liberté de parole à l'aide de la loi, on court de grands risques relativement à une liberté fondamentale.

En ce qui concerne la transmission par télécopieur de la publicité importune, comme l'a dit le député de Portneuf, qui détermine que c'est de la publicité importune ou autre chose? Il n'a même pas essayé de parler de la question des transmissions par télécopieur qui renferment des documents pornographiques ou des renseignements que l'on sait faux. Si on tente de réglementer tout cela, ce sera comme dans le cas des documents pornographiques. On ne sait jamais quand on franchit une ligne floue au-delà de laquelle on enfreint la liberté d'expression.

De même, je rejette la proposition du député de Portneuf selon laquelle le CRTC devrait intervenir et imposer une réglementation aux distributeurs de ce genre de publicité importune par télécopieur. La raison est semblable à celle que l'on invoquerait si cela devenait une infraction criminelle. Il est très risqué pour une société de conférer à des organismes indépendants le pouvoir de dire comment nous pouvons nous exprimer.

Après tout, le CRTC est un organisme non élu. C'est un organisme qui fonctionne d'une manière indépendante du gouvernement, de la population. Il est très dangereux d'accorder plus de pouvoir à un tel organisme. Je dois dire que je ne suis pas un grand admirateur du CRTC qui, à bien des égards, a perdu le contact avec les besoins du pays en matière de communications et dont le mandat doit être réexaminé.

Pour ma part, je crois que la solution viendra du marché. La solution passe nécessairement par la technologie. Nous verrons un jour un inventeur brillant ou une grosse entreprise mettre au point un système de codage qui permettra de bloquer les télécopies qui ne comportent pas le code convenu. Je suis certain qu'un tel système s'en vient.

Je m'intéresse un peu à toute la question du renseignement sur les communications. Je peux affirmer en connaissance de cause qu'il se fait beaucoup de recherche au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne sur la sécurité des communications, notamment sur la sécurité de la télécopie et sur toutes sortes de moyens de transmission électronique des renseignements. Il est fort possible que, d'ici peu de temps, il y ait sur le marché des machines qui n'acceptent pas de transmissions à moins que l'expéditeur connaisse le bon mot de passe ou le bon code.

• (1140)

Le système nécessaire serait très semblable à celui de l'afficheur de numéros sur les appareils téléphoniques, qui est une innovation relativement récente. Les députés savent sans aucun doute qu'il est maintenant possible de s'abonner à l'affichage

Initiatives ministérielles

des numéros et qu'il est aussi possible de demander à Bell Canada un numéro confidentiel qui ne s'affiche pas sur ces appareils. Le même système pourrait s'appliquer aux télécopieurs. Un code numérique secret pourrait empêcher la réception de certains envois.

Comme l'a suggéré le député de Crowfoot, c'est grâce aux forces du marché que ces nouveaux produits seront rendus disponibles. Quelqu'un a dit que nous étions arrivés à un point où il serait possible de transmettre les journaux par télécopieur. Il sera parfaitement inutile pour les journaux de se faire concurrence pour transmettre leurs articles les premiers puisque, pour accéder à un télécopieur, il faudra connaître le mot de passe secret du client.

Au bout du compte, ce sont les forces du marché qui joueront. La technologie réglera le problème. Je remercie le député de Portneuf d'avoir soulevé la question parce que la Chambre des communes est l'endroit où nous devons discuter des questions de l'heure. Nous devons démontrer que nous connaissons les sujets d'intérêt du moment et, si nous le pouvons, aider à trouver les solutions aux problèmes.

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il n'y a plus de député à prendre la parole et que la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*, conformément à l'article 96 du Règlement.

[Traduction]

M. Milliken: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez que la Chambre est disposée à suspendre la séance jusqu'à ce que nous commencions l'étude des initiatives ministérielles, à midi.

SUSPENSION

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre est-elle disposée à suspendre la séance jusqu'à midi?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 11 h 44.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 h 58.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES BALKANS

L'hon. David M. Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.) propose:

Que cette Chambre prenne acte et accueille le récent accord de paix de Dayton et les efforts constants de la communauté internationale pour instaurer une paix et une sécurité durables dans les Balkans, et que le Canada contribue à ces efforts en participant à une force d'intervention militaire multinationale (IFOR) sous le commandement de l'OTAN.